

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 22 novembre 2005 à 19 h à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Normand Lemay, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mme Julie Brunelle, secr. gén. adj., ainsi que Mme Lyne Deschamps et M. Jocelyn Gardner, commissaires.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

**ASSERMENTATION**

Mme Karine Lefrançois, élue commissaire-parent pour le secteur primaire et M. Denis-Claude Blais, réélu commissaire-parent pour le secteur secondaire, prêtent serment devant le directeur général, M. Jean-François Lachance.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-051122-1273

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2005.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-051122-1274

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Révision des règles de régie interne et procédure d'assemblée du comité exécutif;
5. Nomination des professionnels en architecture :
  - 5.1 école Le Carrefour;
  - 5.2 école Horizon-Soleil;
  - 5.3 Polyvalente Sainte-Thérèse;
  - 5.4 Polyvalente Deux-Montagnes;
6. Nomination des professionnels en ingénierie :
  - 6.1 école Notre-Dame-de-l'Assomption;
7. Nomination d'experts en architecture et ingénierie :
  - 7.1 école des Perséides;
8. Services alimentaires à l'école Village-des-Jeunes :
  - 8.1 Annulation d'un contrat;
  - 8.2 Adjudication d'un contrat de services de cantine;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

### **Adopté**

#### **RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – LE CARREFOUR**

Résolution n° CE-051122-1275

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection partielle de la toiture à l'école Le Carrefour;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 600 000 \$;

*ATTENDU* l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

*ATTENDU* le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et, plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de réfection partielle de la toiture à l'école Le Carrefour (rés. n° CE-050913-1241);

*ATTENDU* le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-050927-2271);

*ATTENDU* les propositions reçues;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

*DE RETENIR* la firme Larry O'Shaughnessy Architecte, pour les travaux de réfection partielle de la toiture à l'école Le Carrefour;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 127, le rapport du comité de sélection.

### **Adopté**

## **RÉFECTION DE LA TOITURE – HORIZON-SOLEIL**

Résolution n° CE-051122-1276

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de la toiture à l'école Horizon-Soleil;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 650 000 \$;

*ATTENDU* l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

*ATTENDU* le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et, plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de réfection de la toiture à l'école Horizon-Soleil (rés. n° CE-050913-1242);

*ATTENDU* le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-050927-2272);

*ATTENDU* les propositions reçues;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE RETENIR* la firme Le Groupe Coursol et Falardeau Architectes, pour les travaux de réfection de la toiture à l'école Horizon-Soleil;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 128, le rapport du comité de sélection.

**Adopté**

## **RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE**

Résolution n° CE-051122-1277

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection partielle de la toiture à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 1 100 000 \$;

*ATTENDU* l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

*ATTENDU* le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et, plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de réfection partielle de la toiture à la Polyvalente Sainte-Thérèse (rés. n° CE-050913-1240);

*ATTENDU* le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-050927-2271);

*ATTENDU* les propositions reçues;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE RETENIR* la firme Yves Woodrough et Associés Architectes, pour les travaux de réfection partielle de la toiture à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 129, le rapport du comité de sélection.

#### **Adopté**

#### **REPLACEMENT PARTIEL DES FENÊTRES – POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES**

Résolution n° CE-051122-1278

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de remplacement partiel des fenêtres à la Polyvalente Deux-Montagnes;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 450 000 \$;

*ATTENDU* l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

*ATTENDU* le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et, plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux de remplacement partiel des fenêtres à la Polyvalente Deux-Montagnes (rés. n° CE-050913-1243);

*ATTENDU* le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-050927-2272);

*ATTENDU* les propositions reçues;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*DE RETENIR* la firme François Grenon, architecte, pour les travaux de remplacement partiel des fenêtres à la Polyvalente Deux-Montagnes;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 130, le rapport du comité de sélection.

**Adopté**

**IMPERMÉABILISATION DE LA FONDATION – NOTRE-DAME-DE L'ASSOMPTION**

Résolution n° CE-051122-1279

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'imperméabilisation de la fondation à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

*ATTENDU* que le projet est évalué à 260 000 \$;

*ATTENDU* l'article 14 de l'instruction n° 73-0175 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

*ATTENDU* le guide d'application de l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les contrats de services professionnels, pour la construction des immeubles des commissions scolaires, adopté par le conseil des commissaires et, plus spécifiquement, la grille d'évaluation;

*ATTENDU* que la Commission scolaire a invité certaines firmes professionnelles à déposer leur offre de services professionnels pour les travaux d'imperméabilisation de la fondation à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (rés. n° CE-050913-1244);

*ATTENDU* le comité de sélection mis sur pied par la Commission scolaire (rés. n° CC-050927-2271);

*ATTENDU* les propositions reçues;

*ATTENDU* la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*DE RETENIR* la firme d'ingénierie Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour les travaux d'imperméabilisation de la fondation à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer les contrats à cet effet;

*DE VERSER* au répertoire des présentes, sous la cote 131, le rapport du comité de sélection.

**Adopté**

**NOMINATION D'EXPERTS – DES PERSÉIDES**

Résolution n° CE-051122-1280

*ATTENDU* qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'investigation des fissures dans les murs et cloisons en blocs de béton à l'école des Perséides;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes d'experts en architecture et en ingénierie, pour la préparation d'études en investigation à l'école des Perséides et qu'un rapport doit être soumis dans les plus brefs délais;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

*DE RETENIR* les firmes d'experts suivantes pour les travaux d'investigation des fissures dans les murs et cloisons en blocs de béton à l'école des Perséides;

En architecture

Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (le tout selon leur offre de services du 10 novembre 2005);

En ingénierie

C.L.A. Experts-Conseils inc. (le tout selon leur offre de services du 17 novembre 2005);

**Adopté**

**ANNULATION D'UN CONTRAT – VILLAGE-DES-JEUNES**

Résolution n° CE-051122-1281

*ATTENDU* le contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place) adjugé au concessionnaire « Sandra Whittick », afin de desservir l'école Village-des-Jeunes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2008 (rés. n° CE-050628–1216);

*ATTENDU* la requête du concessionnaire « Sandra Whittick » de mettre fin, à compter du 30 novembre 2005, au contrat de services de cantine actuellement en vigueur;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE METTRE FIN* au contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place) du concessionnaire « Sandra Whittick », pour l'école Village-des-Jeunes, dès le 30 novembre 2005 et de rescinder partiellement la résolution n° CE-05628-1216.

**Adopté**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – VILLAGE-DES-JEUNES**

Résolution n° CE-051122-1282

*ATTENDU* la politique sur les services alimentaires;

*ATTENDU* les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école Village-des-Jeunes;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

*D'ADJUGER* un contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place) à Mme Guylaine Bercier, opérant sous le nom « Les Amis de la boîte à lunch », afin de desservir l'école Village-des-Jeunes, du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 30 juin 2008;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

**Adopté**

**RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE**

Résolution n° CE-051122-1283

*ATTENDU* le mandat confié au comité ad hoc sur les règles de régie interne et de procédure d'assemblée du comité exécutif (rés. n° CE-050426-1191);

*ATTENDU* les dispositions de la Loi sur l'instruction publique au regard du fonctionnement du comité exécutif;

*ATTENDU* les recommandations du comité ad hoc;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADOPTER* le document intitulé « Règles de régie interne et de procédure d'assemblée du comité exécutif », lequel régira les séances du comité exécutif à compter de la clôture de la présente séance;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 132.

**Adopté**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-051122-1284

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 19 h 20.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général